

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 21 juillet 2020

Le mardi 21 juillet deux mille vingt, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément aux dispositions à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M. Ariel LEVY, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Sandra BOËLLE, M. Antoine BEAUQUIER, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Jennifer BUNAN, M. Jean HELOU, M. Franck HALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HELARD.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Aurélie PIRILLO, M^{me} Chloé CHOURAQUI.

Étaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS,

Ordre du jour

- **162020034** Désignation du Secrétaire de séance

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162020035** Adoption du compte-rendu de la séance du 11 mai 2020

M. Francis SZPINER rapporteur

- **162020036** Compte administratif 2019 adoption

M. Francis SZPINER rapporteur

- **162020037** Délibération du CA pour autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire

M. Francis SZPINER rapporteur

- **2020 DAC 32** Subventions (525.000 euros), avenant à convention avec la SARL Kali production (8e) et la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13e)

M. Francis SZPINER rapporteur

- **2020 DAE 72** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **2020 DAE 89** Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **2020 DAE 101** Marchés couverts – Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **2020 DAE 104** Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **2020 DAE 141** Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **2020 DASCO 54** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros)

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteur

- **2020 DASCO 56** Caisses des écoles – Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

- **2020 DASCO 81** Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

- **2020 DASES 61** Subventions (476 500 euros) et conventions avec 8 associations pour le fonctionnement de 8 accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur

- **2020 DFPE 106** Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142 500 euros) à 6 associations.

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteur

- **2020 DFPE 107** Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale.

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteur

*Le Conseil d'arrondissement est convoqué à 18 heures.
La séance est ouverte à 18 heures 15.*

M. SZPINER présente ses excuses aux conseillers d'arrondissement pour ce retard, et propose de démarrer cette séance du Conseil d'arrondissement.

➤ **162020034** Désignation du Secrétaire de séance
M. Francis SZPINER rapporteur

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'observations, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

Le projet de délibération 162020034 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162020035** Adoption du compte rendu de la séance du 11 mai 2020
M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER annonce que Madame la Directrice générale des services n'a reçu aucune observation concernant ce compte rendu, et s'enquiert d'éventuelles remarques qu'auraient à formuler les conseillers d'arrondissement sur ce document.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met aux voix le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 mai 2020.

Le projet de délibération 162020035 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162020036** Compte administratif 2019 adoption
M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER rappelle que les conseils d'arrondissement sont appelés à délibérer sur le compte administratif de leur état spécial, qui est l'équivalent du budget annuel, sachant que l'ensemble des comptes administratifs des états spéciaux des arrondissements sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris lors de sa prochaine séance.

M. SZPINER estime que les juristes qui siègent au sein de ce Conseil d'arrondissement savent que l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lors de la séance, le compte administratif est débattu, que le Conseil élit un Président, et que le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle au moment de celui-ci.

Toutefois, il précise que la loi prévoit des exceptions, et que dans la mesure où le débat sur ce compte administratif ne vise qu'à donner quitus pour sa comptabilité au Maire d'arrondissement en fonction durant l'exercice 2019, M. SZPINER faisant remarquer qu'il est établi qu'il ne s'agissait pas de lui, le nouveau Maire élu peut présider la séance durant laquelle le compte administratif de l'exercice précédent est débattu et peut également participer au vote.

Il en conclut que les dispositions de l'article 2121-14 ne sont donc pas applicables en l'espèce et il propose donc d'exposer le compte administratif 2019, puis de le soumettre à l'approbation du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER rappelle que les crédits n'ayant pas été consommés dans l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et qu'ils seront donc inscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant, sachant que le Conseil délibérera sur le budget supplémentaire 2020 de l'état spécial du 16^e arrondissement lors d'une prochaine séance.

S'agissant du compte administratif 2019, M. SZPINER précise que les conseillers d'arrondissement ont reçu les tableaux qui retracent l'état du compte spécial par rubriques fonctionnelles et sous la forme d'un état récapitulatif général. Ces tableaux font apparaître par articles et crédits ouverts les mandatements et les soldes d'exécution.

Concernant la section d'investissement, ou de dotation d'investissement, les crédits ouverts pour 2019 s'élevaient à 689 829,43 euros, les dépenses mandatées se montent à 446 232,13 euros, et les crédits à reporter sont donc de 243 597,30 euros. Le total des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est donc de 504 799,02 euros, soit 73,18 %.

S'agissant des sommes reportées en 2020, d'un montant total de 243 597,30 euros, 58 566,89 euros correspondent à des dépenses engagées en 2019 mais n'ayant pas été liquidées au 31 décembre 2019. Le reliquat, à savoir les crédits reportés libres d'emploi, s'élève à 185 030,41 euros, dont une somme importante de 156 845,82 euros pour les conseils de quartier.

S'agissant de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale, les crédits ouverts représentent la somme de 5 978 426,63 euros et les dépenses mandatées s'élèvent à 5 506 620,37 euros. Les crédits à reporter se montent donc à 471 806,26 euros, sachant que cette somme comprend d'une part les dépenses engagées par la Mairie du 16^e et par les directions de la Ville en 2019, n'ayant pas été liquidées avant la clôture de l'exercice au mois de décembre 2019, à savoir 154 900,04 euros, et d'autre part les crédits libres d'emploi, soit 316 906,22 euros.

Concernant la dotation de gestion locale, 5 110 648,31 euros ont été engagés, soit 95,58 % des crédits, et 4 793 449,29 euros ont été liquidés, soit 93,79 % des crédits de 2019. Le montant des reports libres d'emploi est donc de 226 145,90 euros.

S'agissant de la dotation d'animation locale, M. SZPINER annonce que sur les 867 778,31 euros de crédits ouverts, les dépenses engagées représentent 770 017,99 euros, dont 713 171,08 euros qui correspondent aux dépenses liquidées, soit une dépense de 82,18 %.

Les sommes engagées non liquidées fin 2019 s'élèvent à 23 106,44 euros au titre de l'animation locale, et à 40 702,47 €, au titre des travaux urgents dans les équipements de proximité, notamment les travaux de fin d'année.

M. SZPINER précise que le montant des crédits libres d'emploi s'élève donc à 90 760,32 euros dont 43 021,97 euros pour les conseils de quartier, 17 484,25 euros pour l'animation locale et 30 254,10 euros pour les travaux urgents.

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, c'est-à-dire de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale, est de 94,70 % et le taux de liquidation par rapport aux sommes engagées est de 93,71 %.

M. SZPINER en conclut qu'au total, sur l'ensemble des trois dotations d'investissement, d'animation locale et de gestion locale, le taux d'engagement des crédits est de 92,47 %, et celui des crédits liquidés de 89,27 %. *In fine*, le montant total des crédits reportés libres d'emploi est de 50 936,63 euros, dont 199 867,79 euros pour les conseils de quartier.

Cette présentation terminée, M. SZPINER propose, sauf observations, de mettre aux voix le compte administratif 2019 de l'état spécial du 16^e arrondissement.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

En effet, elle rappelle que nombreux élus ont dénoncé, durant cette campagne municipale, la gestion des dépenses de fonctionnement de la Mairie de Paris au cours de ces six dernières années. Dans la période actuelle, où il est demandé aux Français de faire des efforts, M^{me} SEBBAH estime que les municipalités doivent aussi donner l'exemple.

Or, elle estime, au regard de ce compte administratif 2019 de la Mairie du 16^e, que l'exemple n'a pas été donné par cette dernière et cite à ce titre les 200 000 euros de frais de location de voitures en 2019 qui apparaissent dans le tableau qu'ont reçu les conseillers d'arrondissement. M^{me} SEBBAH ajoute qu'elle suppose qu'il s'agit à la fois des frais de location de voitures et du recours aux services des deux chauffeurs, puisqu'il ne s'agit pas d'une dépense de la Mairie de Paris mais bien de la Mairie d'arrondissement.

Tout en étant tout à fait consciente que Monsieur le Maire n'est pas garant de ces comptes, M^{me} SEBBAH fait cependant remarquer qu'il le sera des comptes à venir. Or elle rappelle que lors du dernier Conseil d'arrondissement, tous étaient d'accord pour dire que tout travail mérite salaire, mais elle est aussi d'avis que toute fonction ne mérite pas privilège.

Aussi M^{me} SEBBAH demande-t-elle à Monsieur le Maire s'il se fixe des objectifs en termes de baisse de frais de fonctionnement de la Mairie du 16^e au cours de l'année à venir, et s'il compte bénéficier d'une voiture de fonction et des deux chauffeurs de la Mairie du 16^e.

Elle le remercie des précisions qu'il pourra lui apporter sur ces sujets.

M. SZPINER se dit très gêné, dans la mesure où M^{me} SEBBAH est mieux placée que lui-même pour évoquer ces sujets, puisqu'elle a appartenu à la majorité qui a voté ces budgets, ce qui n'est pas son cas. Par ailleurs, il fait remarquer à M^{me} Sebbah qu'elle a rendu hommage à Madame le Maire, ce qu'il n'a pas fait.

Il précise qu'il ne pourra assumer que ce qu'il fera et renvoie donc à M^{me} SEBBAH les sujets concernant le passé.

En outre, s'agissant des questions posées par M^{me} SEBBAH il pense qu'il n'a pas échappé à cette dernière que celles-ci n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour de la présente séance, mais ajoute qu'au moment où le budget détaillé sera présenté, M^{me} SEBBAH aura les réponses à ses questions.

Il s'enquiert ensuite d'autres interventions éventuelles.

M^{me} SEBBAH précise que le fait de rendre hommage à M^{me} GIAZZI pour sa gestion de la crise sanitaire ne signifie pas cautionner les comptes annuels 2019.

En outre, elle constate donc que Monsieur le Maire « botte en touche » sur une question importante aux yeux des citoyens et des administrés du 16^e arrondissement.

M. SZPINER la remercie de cette précision concernant les compliments qu'elle a adressés à M^{me} GIAZZI.

Pour le reste, il estime qu'il ne « botte pas en touche », mais il imagine que M^{me} SEBBAH a sur sa liste des gens qui savent ce qu'est un budget et il rappelle que c'est au moment où l'on présente un budget que l'on assume ses choix budgétaires.

Il s'enquiert d'interventions complémentaires, et en l'absence d'autres interventions, met aux voix ce compte administratif 2019.

Le projet de délibération 162020036 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (34 voix pour, 4 abstentions)

- **162020037** Délibération du CA pour autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER constate que les conseillers d'arrondissement ont la liste qui leur a été remise avec l'exposé des motifs, la durée des conventions, la durée de mise à disposition et la destination des lieux.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 162020037 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

[À 18 heures 26, M. SZPNER salue l'arrivée de M^{me} BADAT-KARAM, retenue à une Commission au Conseil de Paris, dont elle a été élue vice-présidente, de la même manière que M^{me} SEBBAH a été élue ce matin vice-présidente d'une Commission du Conseil de Paris : M. SZPNER en profite pour se féliciter que les élus du 16^e arrondissement, quelles que soient leurs opinions, jouent un rôle important au sein du Conseil de Paris]

- **2020 DAC 32** Subventions (525.000 euros), avenant à convention avec la SARL Kali production (8e) et la Société coopérative d'intérêt collectif « De rue et de cirque » (13e)

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER précise qu'il s'agit, en réalité, du cirque plus connu sous le nom de cirque Romanès et que les conseillers d'arrondissement ont sous les yeux l'exposé des motifs qui explique les raisons pour lesquelles la Maire de Paris demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir en délibérer.

M. SZPNER annonce qu'il émettra un avis défavorable sur cette délibération, considérant que cette société exerce sur le domaine public sans autorisation, en toute illégalité, et qu'à partir de ce moment-là, il voit mal comment la Maire de Paris peut subventionner une activité qui fait l'objet de recours judiciaires qui ont amené à ce que les permis de construire soient annulés par le juge, sachant qu'à sa connaissance, aucune régularisation n'est intervenue à ce jour.

Aux yeux de M. SZPNER, il ne paraît pas acceptable que la Ville puisse apporter son soutien et verser une subvention à une structure qui se trouve en situation irrégulière sur un terrain municipal.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette demande de délibération de subvention présentée par la Maire de Paris.

En l'absence d'observations, il met aux voix cette délibération proposée par Madame la Maire de Paris

Le projet de délibération 2020 DAC 32 mis aux voix par M. SZPNER est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (34 voix contre, 4 abstentions)

- **2020 DAE 72** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

M. Jérémie REDLER rapporteur

M. SZPNER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER le remercie.

Il rappelle que la Ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts, et ajoute que la présente délibération porte sur la réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables dans le domaine public parisien.

M. REDLER explique qu'afin de permettre à ces futurs exploitants d'exercer leur activité, il convient de signer les conventions d'occupation du domaine public avec chacun d'entre eux.

Il précise que cette délibération concerne le 16^e arrondissement au titre de l'emplacement du cimetière de Passy, situé au 2, rue du Commandant Schlœsing, pour une activité de marbrerie funéraire et de fleurs.

Il demande donc à Monsieur le Maire et aux conseillers d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable concernant ces conventions d'occupation du domaine public.

M. SZPINER donne la parole à M. Parent.

M. PARENT le remercie et précise que son intervention est plutôt une interrogation qu'il formule à haute voix au sein de cette Assemblée, sur la portée de ce que va être le vote du Conseil d'arrondissement sur cette délibération.

Ne connaissant pas les titulaires en question, M. PARENT précise n'avoir rien contre eux, ni « pour eux ».

En revanche, il trouve un peu insolite que la Ville de Paris soumette des noms au Conseil d'arrondissement, sans préciser à celui-ci quels ont été les critères de sélection, alors même que tout cela relève d'une mise en concurrence. Il constate aussi qu'aucune indication n'est donnée sur les candidats qui ont été rejetés.

Aussi M. PARENT en conclut-il que les conseillers d'arrondissement se retrouvent en quelque sorte dans une situation dans laquelle ils doivent voter avec un bandeau sur les yeux. Quand bien même cette procédure peut être considérée comme « traditionnelle », il la trouve, malgré tout, quelque peu insolite.

M. PARENT assure qu'il s'agit donc plutôt d'une remarque générale et ajoute qu'il ne sait pas si ceci peut être répercuté d'une manière ou d'une autre au Conseil de Paris, mais affirme que ce genre de délibération suscite chez lui un peu de perplexité.

M. SZPINER redonne la parole à M. REDLER.

M. REDLER répond qu'ils se trouvent tous dans la même situation que celle de M. PARENT, mais ajoute que, d'un point de vue technique, et sans pour autant prendre la défense de la Ville de Paris, cette délibération fait suite à une Commission d'attribution ayant eu lieu avec les représentants de tous les groupes politiques au Conseil de Paris.

En l'absence d'interventions supplémentaires, M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAE 72 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER donne la parole à M. REDLER pour les présentations des délibérations suivantes.

M. REDLER annonce ensuite que, si le Conseil d'arrondissement le permet, il regroupera les explications concernant les délibérations DAE 89, 101 et 104, qui portent sur le même sujet.

- **2020 DAE 89** Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. JérémY REDLER rapporteur

- **2020 DAE 101** Marchés couverts – Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. JérémY REDLER rapporteur

- **2020 DAE 104** Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. JérémY REDLER rapporteur

M. REDLER explique que face à l'épidémie du Covid, le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'un plan de soutien ayant pour objectif de permettre aux acteurs économiques, associatifs et culturels d'affronter la crise sanitaire et économique.

Il rappelle que les marchés de quartier ont ainsi été fermés à compter du 15 mars, pour les marchés non-alimentaires, et que leur réouverture n'a été possible qu'à partir du 11 mai.

Dans ce contexte, la Ville de Paris propose une exonération de six mois, à compter du 15 mars, des droits de place à acquitter pour les commerçants sur les différents marchés.

M. REDLER précise donc que ces trois délibérations concernent les différents types de marchés du 16^e. que ce soient les marchés où il se trouve des commerçants fermés, les marchés couverts et les marchés non-couverts.

Ces trois délibérations portent donc sur le même point, et même si juridiquement, le Conseil doit voter pour les trois délibérations de manière distincte, M. REDLER fait remarquer que l'explication est à chaque fois la même.

Il propose donc à Monsieur le Maire et aux conseillers d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur ces délibérations.

M. SZPINER passe la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH le remercie et annonce que son groupe votera favorablement cette délibération, tout en ajoutant qu'il portera un vœu au Conseil de Paris.

En effet, elle rappelle que la crise traversée actuellement a eu de très fortes répercussions sur l'activité commerciale, plus particulièrement pour les marchés alimentaires, et notamment durant la période de confinement, qui est habituellement un moment très dynamique et fructueux pour les marchés.

À ce titre, M^{me} SEBBAH tient personnellement à saluer l'engagement et la mobilisation des associations de commerçants durant cette crise, et notamment de Monsieur BORNIET au titre de ses responsabilités dans le quartier d'Auteuil.

Cependant, malgré la reprise, M^{me} SEBBAH fait remarquer que les commerçants peinent à retrouver leur vitesse de croisière, qu'il va exister des incertitudes sanitaires dans les mois à venir et qu'il existe une véritable nécessité de pérenniser ces activités qui participent à la singularité des quartiers du 16^e arrondissement.

En conséquence, une période d'exonération de six mois, rétroactive, puisqu'elle prendra fin au mois de septembre, semble un peu juste aux yeux de M^{me} SEBBAH, qui annonce que son groupe émettra un vœu pour demander d'étendre cette exonération jusqu'au 31 décembre 2020 et permettre à cette exonération d'être éventuellement reconduite au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Elle ajoute croire partager cette idée avec le groupe « Changer Paris », qui, lui semble-t-il, déposera également un vœu dans ce sens.

M. REDLER la remercie et imagine que, dans ses remerciements, M^{me} SEBBAH associe également l'élu aux commerçants, en plus des associations de commerçants.

M. SZPINER propose de procéder au vote sur ces trois délibérations, de manière distincte.

Il met aux voix la délibération DAE 89.

Le projet de délibération 2020 DAE 89 mis aux voix par M. REDLER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER met aux voix la délibération DAE 101.

Le projet de délibération 2020 DAE 101 mis aux voix par M. REDLER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER met aux voix la délibération DAE 104.

Le projet de délibération 2020 DAE 104 mis aux voix par M. REDLER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DAE 141** Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. SZPINER : donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER précise que cette délibération se trouve dans le même contexte mais propose, dans ce cas précis, une exonération aux délégataires.

Il rappelle que le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'un plan de soutien, et qu'à la suite de la fermeture des marchés, ce plan de soutien prévoit d'apporter une aide aux commerçants, et également aux délégataires.

M. REDLER explique qu'en conséquence, les concessionnaires et les délégataires participant à la gestion des équipements du 16^e arrondissement sont concernés.

Il demande donc à Monsieur le Maire et aux conseillers d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable concernant la signature de cet avenant.

M. REDLER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAE 141 mis aux voix par M. REDLER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 54** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros)

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD rappelle que conformément au Code de l'Éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens.

Elle explique qu'il est proposé par la présente délibération d'attribuer des subventions d'équipement d'un montant total de 60 305 euros, en plus d'une subvention de 60 175 euros pour le collège Georges Clémenceau dans le 18^e arrondissement.

M^{me} NIZARD ajoute qu'il est également proposé, par la présente délibération, d'attribuer des subventions pour travaux dans les collèges parisiens, d'un montant total de 245 030 euros.

Enfin, elle rappelle que, jusqu'à leur transfert à la Région Ile-de-France, la Ville continue de couvrir les besoins de douze lycées municipaux et que, dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions pour travaux à deux lycées municipaux pour un montant total de 16 942 euros, dont 6 683 euros pour le lycée René Cassin situé dans le 16^e arrondissement, afin de couvrir la révision du SSI, c'est-à-dire le système de sécurité incendie.

M^{me} NIZARD ajoute qu'il est proposé au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER met ensuite aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 54 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 56** Caisses des écoles – Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

M. SZPINER donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM annonce que cette délibération concerne une subvention de 31 000 euros pour la restauration scolaire du lycée René Cassin.

Elle rappelle que le 16^e arrondissement héberge en effet un lycée municipal, ce qui constitue une particularité, sachant que ce lycée, ou en tout cas la compétence « restauration scolaire » aurait dû être transférée aux régions, mais que la crise sanitaire actuelle a pour conséquence un retard important dans les opérations préalables au transfert des lycées municipaux à la Région Ile-de-France.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'en conséquence, la Caisse des écoles continuera pendant un an encore à assurer la restauration scolaire dans le lycée René Cassin et que cette subvention de 31 000 euros a pour but de compenser cette action qu'ils continueront à mener.

Elle propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH demande si les familles ont été prélevées entre le mois de mars et le mois de mai, ou si la Mairie du 16^e a procédé, comme certains arrondissements, à un système d'avoirs.

M^{me} BADAT-KARAM répond qu'aucune famille, dans le 16^e arrondissement, n'a été pénalisée.

M^{me} SEBBAH précise qu'elle ne parlait pas d'une pénalité, mais qu'elle souhaitait savoir si les familles avaient été prélevées, comme d'habitude, entre le mois de mars et le mois de mai 2020.

M^{me} BADAT-KARAM répond que dans le 16^e arrondissement, les familles ne paient que ce qu'elles consomment et que si absolument rien n'a été consommé, rien n'a été payé.

M^{me} SEBBAH ajoute qu'il peut exister des systèmes d'avances, et remercie M^{me} BADAT-KARAM de cette réponse.

M. SZPINER met au voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 56 mis aux voix par M^{me} BADAT-KARAM est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 81** Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle qu'à cause de la crise du Covid traversée, les trésoreries des Caisses des écoles ont connu de sérieux problèmes, et que pour compenser, l'on assiste à une modification du versement des subventions.

Elle ajoute que cette modification concerne tous les arrondissements, et que la majorité municipale du 16^e va proposer de voter favorablement cette délibération.

Toutefois, M^{me} BADAT-KARAM ajoute qu'elle souhaitait profiter de cette délibération pour attirer l'attention de tous sur le fait que la Caisse des écoles du 16^e est la seule avec, lui semble-t-il, la Caisse des écoles du 5^e arrondissement, à ne bénéficier d'aucune subvention exceptionnelle liée au Covid.

Ainsi, M^{me} BADAT-KARAM constate qu'encore une fois, la Ville de Paris pénalise le 16^e arrondissement, comme les élus de la majorité du 16^e le disent depuis un certain nombre d'années : elle pense toutefois qu'il est bon de le rappeler, et assure que les élus verront, à l'occasion du Conseil de Paris qui se tiendra ce jeudi et ce vendredi, que toutes les Caisses des écoles des autres arrondissements bénéficient d'une subvention.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que la raison invoquée est que la trésorerie du 16^e ne serait pas déficitaire, ce qui l'amène à la conclusion qu'il s'agit, en réalité, d'une prime à la mauvaise gestion.

Pourtant, elle souligne le fait que la Mairie du 16^e arrondissement a, elle aussi, acheté des masques, des protections, du gel pour tous ses agents, que des dépenses ont eu lieu, liées à la crise du Covid, et qu'il n'est pas normal que ces dépenses ne soient pas compensées.

M^{me} BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 81 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASES 61** Subventions (476 500 euros) et conventions avec 8 associations pour le fonctionnement de 8 accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur

M. SZPNER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD explique que cette délibération concerne l'allocation de subventions à hauteur de 476 500 euros, à huit associations pour le fonctionnement des accueils de jour pour les personnes en situation de grande exclusion.

Elle rappelle que les accueils de jour constituent le premier lieu d'accueil pour ces personnes qui vivent dans la rue et qui se trouvent vraiment en situation de grande précarité. Ils permettent à ces personnes d'obtenir un accompagnement pour sortir de la rue et, dans cette attente, la délivrance de prestations sanitaires et sociales.

M^{me} DORVALD rappelle que le 16^e arrondissement compte un accueil de jour, l'accueil de jour Lazare, qui est situé Avenue Victor Hugo et qui est l'une des antennes de l'association « Aux captifs, la libération », qui est particulièrement active dans le 16^e arrondissement. Elle précise que cette association accueille des jeunes âgés de 18 à 30 ans environ, qui se trouvent en situation de grande déshérence et de prostitution, et qui ont été rencontrés lors des maraudes et des tournées à la Porte Dauphine et dans le Bois de Boulogne.

M^{me} DORVALD indique qu'il est proposé d'attribuer à l'association « Aux captifs, la libération », une subvention de 90 000 euros, et invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

En l'absence d'interventions, M. SZPNER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASES 61 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DFPE 106** Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142 500 euros) à 6 associations.

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteur

M. SZPNER donne la parole à M^{me} Boëlle pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOËLLE indique qu'il est proposé de voter une subvention de 142 500 euros pour soutenir six associations parisiennes dans le cadre du renforcement des liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles, et favoriser ainsi les échanges entre pairs.

Elle ajoute qu'il est proposé, dans ce cadre, le versement d'une subvention de 100 000 euros à l'association « École des parents et des éducateurs d'Île-de-France », qui organise le Café des parents et des groupes de parole dans onze arrondissements, dont le 16^e arrondissement.

M^{me} BOËLLE propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération et en remercie les conseillers d'arrondissement.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 106 mis aux voix par M^{me} BOËLLE est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} BOËLLE remercie le Conseil d'arrondissement de ce vote unanimement favorable.

- **2020 DFPE 107** Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale.

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteur

M^{me} BOËLLE annonce que cette délibération concerne l'accompagnement des séparations et qu'elle propose le versement d'une subvention de 159 500 euros à neuf associations, et la signature de huit conventions annuelles et d'un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale.

Elle ajoute que, dans ce cadre, il est proposé de soutenir neuf associations proposant des dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation, à hauteur de 159 500 euros, et qu'une subvention d'un montant de 47 000 euros est proposée à l'association Olga Spitzer, qui propose un service de médiation familiale, notamment dans le 16^e arrondissement.

M^{me} BOËLLE remercie le Conseil d'arrondissement de donner un avis favorable à cette délibération qui vient en aide aux familles en situation de séparation.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 107 mis aux voix par M^{me} BOËLLE est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER rappelle qu'était inscrite l'ordre du jour initial la délibération DAC 60, relative à une aide pour le Théâtre du Ranelagh. Or constatant que celle-ci n'apparaît plus, M^{me} LECOUTURIER souhaiterait savoir ce qu'il s'est passé entretemps, sachant que cette délibération est d'autant plus importante qu'elle concerne le seul théâtre privé existant dans le 16^e arrondissement.

M^{me} SEBBAH confirme que la délibération DAC 60 figurait parmi les documents ODS, mais qu'elle ne figure pas dans l'ordre du jour de la présente séance.

M^{me} LECOUTURIER demande si cette délibération a fait l'objet d'un report ou d'une annulation.

M. SZPINER et M. REDLER répondent que cette délibération a peut-être été retirée par la Ville et qu'ils feront vérifier ce point.

M^{me} LECOUTURIER demande si la raison de ce retrait est connue.

M. SZPINER répond que M^{me} HIDALGO ne lui faisant pas encore de telles confidences, il n'est pas en capacité de répondre à cette question.

M^{me} LECOUTURIER regrette d'ailleurs que, dans la mesure où ce Conseil d'arrondissement ne compte plus de représentant de M^{me} Hidalgo, il sera dorénavant très compliqué pour ce Conseil d'interpeller la Maire de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie les conseillers d'arrondissement de leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 18 heures 45.
